

Communiqué de presse d'Agriquali du 17 octobre 2022

Élevage ovin : le programme AQ-Viande Suisse gagne en importance

Le programme AQ-Viande Suisse compte un nombre toujours plus important d'éleveurs qui détiennent des moutons à titre d'activité accessoire ou de loisir. Agriquali a donc rédigé une fiche technique à leur attention.

Un nombre croissant d'éleveurs de moutons à titre d'activité accessoire ou de loisir font certifier leur exploitation AQ-Viande Suisse, la norme sectorielle de la filière suisse de la viande. Et pour cause : de nombreux grands abattoirs en Suisse exigent de leurs fournisseurs qu'ils soient certifiés AQ-Viande Suisse. Sans certification, les éleveurs qui ne pratiquent pas exclusivement la vente directe ou qui ne livrent pas leur marchandise à un boucher local ont de plus en plus de mal à faire abattre leurs moutons et à vendre leur viande. Les exploitations qui ne touchent pas de paiements directs peuvent elles aussi participer à AQ-Viande Suisse. Elles doivent toutefois satisfaire aux prestations écologiques requises (PER) ou à des exigences équivalentes et enregistrer notamment la remise de fumier à d'autres exploitations sur l'application HODUFLU. Les moutons doivent être détenus pendant au moins trois mois dans une exploitation reconnue AQ-Viande Suisse pour pouvoir être commercialisés en tant que tels. En raison de l'augmentation des demandes, le secrétariat d'AQ-Viande Suisse a élaboré une [fiche technique](#) nommée « Programme AQ-Viande Suisse **pour les petits élevages de moutons** », disponible sur le [site Internet](#).

Renseignements :

Daniel Flückiger, responsable Agriquali, tél. 056 462 52 18

www.agriquali.ch